



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 344-2024

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

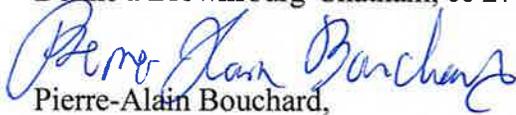
Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance extraordinaire tenue le 10^e jour du mois de décembre 2024 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement d'emprunt numéro 344-2024 décrétant des dépenses en immobilisations à l'aréna Gilles-Lupien et un emprunt de 2 000 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 janvier 2025.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 27^e jour du mois de janvier 2025.


Pierre-Alain Bouchard,

Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur – Règlement d'emprunt numéro : 344-2024

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 27 janvier 2025, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois de janvier de l'an 2025.

Signé: 
Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique